



Communiqué de presse de l'Inspection du travail et des mines

Contrôle de la sécurité des dépôts d'articles pyrotechniques

À l'approche de la Saint-Sylvestre, l'Inspection du travail et des mines procèdera à des contrôles des dépôts d'articles pyrotechniques en vue de promouvoir la sécurité des salariés et du public dans le domaine des établissements de ventes.

Dans ce contexte il s'agit principalement de vérifier la conformité des dépôts par rapport aux conditions d'exploitation des autorisations dites « Commodo ».

Marco Boly
Directeur